



## COVID-19 ANALYSES

20 AVRIL 2020

Propos recueillis auprès de *Marc-André Bélanger*  
Coordonnateur du développement des pratiques  
Regroupement des Auberges du cœur du Québec  
Membre partenaire du CREMIS

Membre partenaire du CREMIS, le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) vient de publier une lettre ouverte qui dresse les contours de la situation en lien avec le contexte de pandémie COVID-19. Leur constat? **Une augmentation de l'anxiété et du sentiment d'insécurité chez les jeunes en difficulté et/ou sans-abri hébergés.**

Lors d'une recherche exploratoire menée quelque temps avant cette crise sociosanitaire, notre équipe de recherche soulevait déjà certains enjeux en lien avec la santé mentale des jeunes hébergés.[1][2] Parmi ceux-ci, notons la grande solitude que vivent certain(e)s jeunes face à leur problème de santé mentale et les difficultés à obtenir un rendez-vous avec un psychiatre ou d'accéder à des traitements alternatifs (psychologue, groupe d'entraide, etc.) qui renforcent ce sentiment de solitude. La recherche révélait aussi des enjeux liés à l'automédication des jeunes et les stratégies de compensation mises en place pour gérer leurs enjeux de santé mentale.

**Nul doute que le contexte actuel risque d'aggraver la situation.** Nous nous sommes entretenus avec Marc-André Bélanger, Coordinateur du développement des pratiques au RACQ, pour approfondir la question. Selon M. Bélanger, si la crise met en lumière de manière plus crue une certaine fragilité de la santé mentale des jeunes en situation d'itinérance, elle montre également leur grande résilience.

Chez certain(e)s jeunes hébergés, rapporte-t-il, la crise est en soi suffisante pour éveiller des problématiques de santé mentale ou aviver celles-ci. En outre, les mesures mises en place dans les Auberges (comme le confinement et les restrictions de sorties) exercent une pression supplémentaire sur les jeunes. Les problématiques de santé mentale étaient en temps normal « contrôlées » par des activités extérieures à l'Auberge (sport, sorties avec des ami(e)s, bénévolat, etc.). Alors que ces sorties ainsi que les occupations principales des jeunes (emploi, études ou démarches réalisées durant leur séjour) jouent souvent de manière positive en tant que facteurs de protection vis-à-vis de la santé mentale, leur suspension a des conséquences négatives.

Par ailleurs, en restreignant les allers et venues au cours de la journée, on limite leurs possibilités de s'approvisionner en alcool, cannabis ou autres substances et de les consommer. Certain(e)s jeunes qui consomment des substances psychoactives pour s'automédicamentent perdent ainsi un moyen de « se gérer », car on les prive des mécanismes de compensation qu'ils ont mis en place afin de mieux composer avec leur état de santé mentale. Des initiatives porteuses au sein des Auberges voient cependant le jour pour accompagner ces jeunes. Par exemple, dans l'une d'entre elles, des intervenant(e)s accompagnent les jeunes majeurs de 21 ans à la Société québécoise du cannabis (SQDC) pour s'en procurer et la garder sous clés à l'Auberge comme médication.

Pour les jeunes suivis en post-hébergement (soit en appartement supervisé, en logement social, en appartement subventionné ou en appartement privé), la fermeture de plusieurs services de soutien complexifie leur stabilité résidentielle et a des impacts sur leur santé mentale. On observe chez ces jeunes une hausse fulgurante de l'anxiété et du stress et pour certain(e)s des signes de dépression.

De manière générale, on constate la fermeture de plusieurs services offerts par les organismes communautaires, qui n'ont pas les moyens (financiers, matériels et humains) de s'adapter face aux mesures à prendre dues à la COVID-19. On pense notamment aux ressources qui offrent de l'aide alimentaire, du temps de présence avec des intervenant(e)s psychosociaux, des espaces de rencontre entre jeunes, etc. Cela fait en sorte que les personnes plus vulnérables, comme les jeunes qui vivent ou sont soutenu(e)s par les Auberges du cœur, sont davantage fragilisées. Ces jeunes sont devant des choix déchirants qui ont nécessairement des impacts sur leur état de santé mentale. Par exemple, privés de l'aide alimentaire, ces jeunes doivent parfois choisir entre manger ou payer le loyer; manger ou payer leurs médicaments.

## APPROFONDISSEZ CES ANALYSES EN CONSULTANT LES ARTICLES SUIVANTS

(1) Leclercq, J.B., Proteau-Dupont, E., Van de Velde, C., Giguère, N., Simamonika, P. et Ouimet-Savard, T. (2020), « Rapports au diagnostic et à la médication en santé mentale chez les jeunes : une enquête auprès de résidents en Auberges du cœur », *Reflets – revue d'intervention sociale et communautaire*, 25(2), automne 2019

(2) Giguère, N., Leclercq, J.B., Van de Velde, C., Proteau-Dupont, E., Simamonika, P. et Fraser, R. (2019), « Côte à côte : l'intervention en milieu de vie et la santé mentale des jeunes », *Revue du CREMIS*, 11(1), pp.18-23, *Revue du CREMIS*, 11(1), pp.18-23.

Selon M.Bélanger, si cette crise risque de fragiliser certains jeunes, les intervenants sont aussi témoins de beaux exemples de résilience et d'entraide. Certains jeunes hébergé(e)s qui ont perdu leur emploi participent aux efforts collectifs en faisant du bénévolat ou se sont engagé(e)s dans des services essentiels (préparation des commandes en ligne pour les épiceries, nettoyage dans des ressources du réseau de la santé, etc.).

Enfin, selon Marc-André Bélanger, cette crise démontre que dans le secteur de l'itinérance jeunesse, les Auberges du cœur sont **des ressources essentielles** pour un bon nombre de jeunes. Sans elles, ces jeunes n'auraient nulle part d'autre où aller, ce qui les enverrait vers la rue ou l'itinérance cachée avec tous les impacts que cela peut avoir sur leur santé mentale. Pour faire face à la crise, les trente Auberges réparties dans dix régions du Québec ont d'ailleurs pratiquement toutes suspendu la quote-part des jeunes (coût d'hébergement quotidien) ainsi que les loyers de leurs appartements supervisés.

*Propos recueillis par Jean-Baptiste Leclercq avec le soutien de Nadia Giguère, chercheur.e.s universitaires en établissement au CREMIS*

